

Image not found or type unknown



Bonjour :).

Par **kibag**, le **22/05/2014** à **20:06**

bonjour

je vous votre aide

Qu'arrive-t-il si je fais essayer ma voiture à un ami ou s'exercer mon fils apprenti conducteur et qu'il a un accident au volant de ma voiture? Suis-je couvert?

merci d'avance.....

Par **Visiteur**, le **27/05/2014** à **16:22**

Bjr,

pour votre ami il suffit d'appeler votre assurance... s'il a son permis ça ne devrait pas poser de soucis. Par contre que veut dire pour vous "apprenti conducteur" ? En gros votre fils n'a pas son permis et vous voulez l'aider en le faisant conduire ? Ce sera à vos risques et périls en cas d'accident ! A moins que votre fils passe son permis en conduite accompagnée ?

Par **givara**, le **23/06/2014** à **17:39**

Bonjour,

Pour assurance jeune conducteur ou étudiant, je connais une assurance qui prend en considération les circonstances des jeunes , mais aussi il propose le formulaire pour plus de facilité le voici <http://www.assurance-auto-malus.fr>

Bon j'espère qu'elle vous aidera !